

## Inscription à l'école



Les inscriptions à l'école ou les demandes de dérogations se font directement en mairie.



Une inscription à l'école ou un avis favorable à une demande de dérogation ne fait pas office d'inscription au périscolaire.

## Inscription au périscolaire

Les inscriptions au périscolaire sont gérées par le Pôle Service à la Population de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Les inscriptions ne sont pas reconductibles d'année en année. Une demande doit être déposée tous les ans.

## Période d'inscription au périscolaire

Les inscriptions au périscolaire se font généralement au début du 2ème trimestre scolaire.

# CONTACTS



03.89.38.05.77



[jguerin@cc-vallee-doller.fr](mailto:jguerin@cc-vallee-doller.fr)



Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach  
9 place des alliés  
68290 MASEVAUX-NIEDERBRUCK

### Pôle Administratif Jeunesse Enfance Éducation

12 rue Pasteur  
68290 MASEVAUX-NIEDERBRUCK



Communauté de Communes  
de la Vallée de la Doller  
et du Soultzbach



Communauté de Communes  
de la Vallée de la Doller  
et du Soultzbach



## Période d'inscription :

**Du 30 Janvier 2026 au  
08 Mars 2026**

# MODALITÉS



Chaque demande doit être accompagnée des pièces justificatives spécifiques à chaque situation.



En cas de dossier incomplet, la demande ne sera pas traitée.



Toute les demandes faites après le 08 mars seront traitées après les autres et en fonction de leur date d'envoi.



Les réponses seront communiquées par mail au courant du mois de mai 2026.



Pensez à vérifier régulièrement votre boite mail ainsi que vos Spams



# INSCRIPTIONS



## En ligne

Les inscriptions au périscolaire se font via notre formulaire en ligne à l'adresse :

<https://ccvds.portail-familles.app/home>



## Version papier

Possibilité de remplir un formulaire papier, téléchargeable sur le site ou de se renseigner à notre secrétariat au 03.89.38.05.77



# CRITÈRES



## Lieu d'habitation

Les habitants de la CCVDS sont prioritaires aux autres familles.

## Lieu de travail

Les familles habitant en dehors du territoire de la CCVDS mais dont l'un des parents travaille au sein de la CCVDS sont priorisées.

## Situation professionnelle

Les parents en emploi ou en formation sont prioritaires aux parents en recherche d'emploi.

## Délais

Les dossiers transmis après la date annoncée seront traités en fonction des places disponibles.

